

# Maniement extincteurs

## Objectif

- Savoir utiliser les extincteurs à disposition
- Réagir efficacement face à un début d'incendie

## Réglementation

Conformément au Code du Travail :

- Article R4227-28 :  
L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
- Article R4227-39, modifié par Décret 2011-1461 du 7 novembre 2011 :  
La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.  
Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

## Public

L'ensemble du personnel

## Pré-requis

Aucun

## Durée

2 heures

## Groupe

10 participants maximum

## Outils pédagogique

- Vidéos et diaporamas
- Extincteurs

## Programme

### Théorie

- Le risque d'incendie dans l'établissement
- Connaissance du feu : triangle du feu, classes de feux, agents extincteurs...
- Les différents moyens et procédés d'extinction

### Pratique

- Exercices d'extinction par les stagiaires sur générateur de flammes

## Les + de SECOURISK

- Cette formation est dispensée par des formateurs sapeurs-pompiers qui vous feront partager leur connaissance du feu.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation de stage et la remise d'un livret mémento.

## Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : [info@secourisk.fr](mailto:info@secourisk.fr)

## Tarif

Nous consulter.